



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports

Question écrite n° 59007

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort interroge Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le choix des étapes des prochains Tours de France, événement symbolisant et invitant à l'unité nationale et à l'expression de l'attachement de tous nos citoyens à chacun de leurs compatriotes. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement entend inviter les organisateurs du Tour à inclure les départements français d'outre-mer dans leurs prochains tracés. Il s'agirait ainsi de mettre en valeur le patrimoine de ces départements en profitant de parcours esthétiquement et techniquement très riches, de rappeler leur place exceptionnelle au cœur, et non à la périphérie, de la Nation et de rendre hommage à la culture du cyclisme qui y est largement répandue.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée des sports est attentive et vigilante à l'organisation d'un des principaux événements sportifs français. Le Tour de France fait partie intégrante du patrimoine national. Il est un puissant vecteur du rayonnement culturel de notre territoire et il participe à la dynamique touristique de notre pays. Les organisateurs du Tour de France ont déjà étudié de manière approfondie, à la fin des années 1990, la possibilité d'un départ d'outre-mer pour le départ du Tour de France de l'an 2000. Plusieurs voyages d'études (une dizaine) ont permis de conclure que ce projet était malheureusement irréalisable pour les raisons suivantes : logistiques : les dispositifs (caravane publicitaire, production TV, équipes sportives...) n'auraient ni le temps d'assurer leur rapatriement, ni les moyens d'être dédoublés ; sportives : imposer de nombreuses heures de vol et un décalage horaire important à des sportifs de haut niveau, au début d'une épreuve de longue haleine de plus de 3 500 km, paraît à cet égard difficilement réalisable.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59007

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8965

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 932